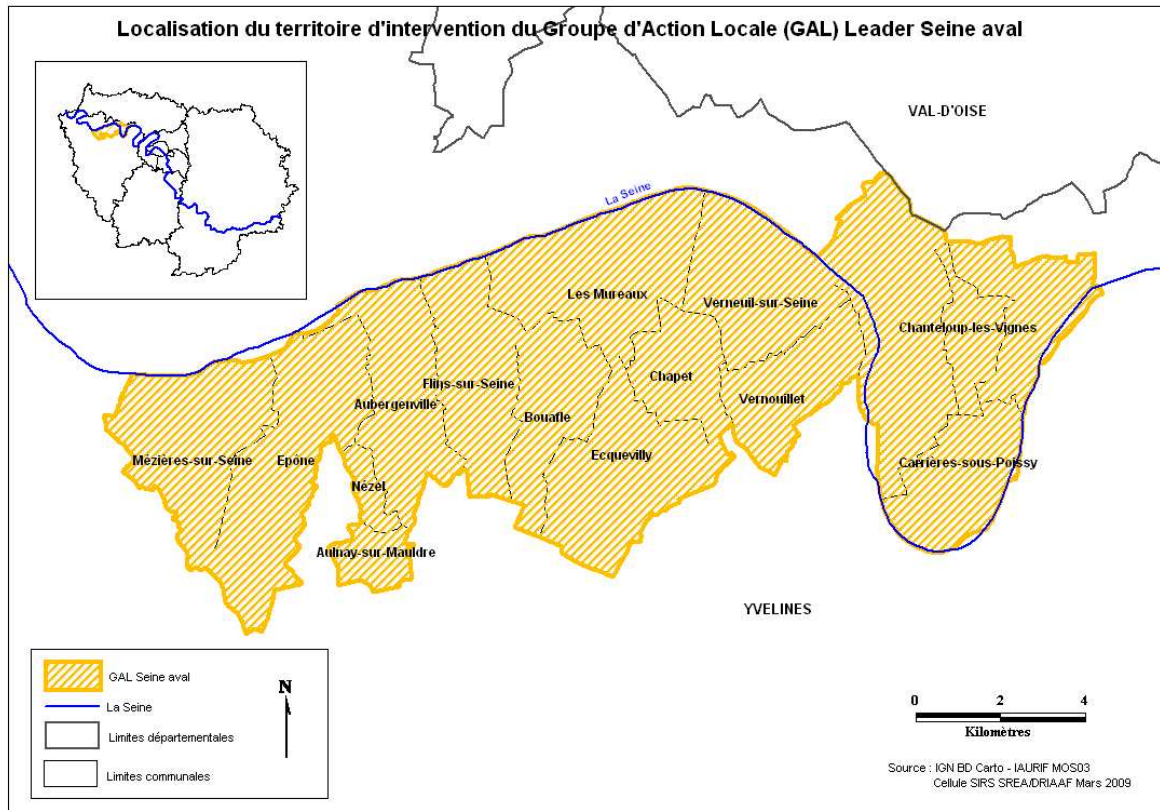




## Le GAL Seine aval

L'Association pour un développement agricole durable en Seine aval (ADADSA) est la structure porteuse du GAL Seine aval. Le territoire du GAL est constitué de 16 communes du département des Yvelines, avec une population de 134 482 habitants. Le territoire du GAL Seine Aval est par ailleurs compris dans le périmètre plus large de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval, un projet de développement accéléré du territoire, qui doit aussi permettre de valoriser les espaces agricoles.



La priorité ciblée du GAL Seine aval est de « **créer des liens durables entre les mondes agricole et urbain** », et sa stratégie se décline en trois axes :

❶ **Créer du lien entre les acteurs des mondes agricole et urbain** : le GAL cherchera à créer un espace de rencontres et un programme d'animations et d'éducation autour de l'agriculture périurbaine, afin de valoriser le rôle de l'agriculture dans l'emploi et dans l'éducation à l'environnement et à la nature. Réciproquement, les actions menées permettront de réhabiliter l'image de l'agriculture et le métier d'agriculteur dans l'esprit des habitants du territoire, et devraient contribuer ainsi à minimiser les problèmes de main d'œuvre auxquels les agriculteurs sont confrontés.

❷ **Valoriser les ressources locales et accroître la valeur ajoutée sur les exploitations** : le GAL a pour objectif de définir et mettre en œuvre une stratégie de promotion de l'agriculture et des produits locaux, en exploitant notamment les perspectives offertes par le développement d'une filière « fraîcheur et proximité » des produits, et d'une filière « bio ». Des projets de circuits courts et de valorisation d'une agriculture de qualité sont envisagés. Les espaces agricoles périurbains seront valorisés comme zones de découverte et de loisirs, et permettront ainsi de révéler le territoire aux habitants sous un nouveau jour et de développer le tourisme vert.

③ **Faire profiter l'agriculture du développement urbain** : le parti pris est d'aider l'agriculture du territoire à tirer profit du développement de l'urbanisation grâce aux nouveaux besoins et donc aux débouchés potentiels créés. La structuration de nouvelles filières, comme la biomasse énergie et les agro-matériaux, est une opportunité importante pour l'agriculture. Le GAL incitera donc à l'utilisation de matériaux produits et transformés sur le territoire, ou *a minima* à l'utilisation d'éco-matériaux dans les nouvelles constructions.



Vue des Mureaux depuis Chapet  
Photo EPAMSA

**Le plan de développement du GAL** se décline en 11 dispositifs rattachés à des mesures du PDRH (4 dispositifs sur l'axe 1, 5 dispositifs sur l'axe 3, coopération et animation). **1 070 000 € de FEADER** seront consacrés à ce programme, pour une **dépense publique totale de 2 218 814 €** répartis comme suit :

	<b>FEADER</b>	<b>Conseil régional d'Île-de-France</b>	<b>Conseil général des Yvelines</b>	<b>Communes</b>	<b>Aides nationales prévues mais encore non réparties</b>
Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles	185 590 €	157 250 €	50 545 €	3 000 €	38 960 €
Axe 2 : amélioration de l'environnement et de l'espace rural	-	76 000 €	-	-	-
Axe 3 : amélioration de la qualité de vie et diversification des activités économiques en zone rurale	605 600 €	85 000 €	110 000 €	34 909 €	348 200 €
Coopération nationale et internationale	44 000 €	-	-	-	36 000 €
Animation / gestion	234 810 €	208 950 €	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 070 000 €</b>	<b>527 200 €</b>	<b>160 545 €</b>	<b>37 909 €</b>	<b>423 160 €</b>

**Contacts :**

Présidente du GAL : Marie-Hélène Lopez-Jollivet, maire de Vernouillet, 01.39.71.56.00  
Sophie Dumas, EPAMSA, 01.39.29.24.90